

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 02 avril à 19 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 26 mars 2024

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<i>Procuration</i>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Franck MATHIS (procuration à M. Jean VEDRENNE),  
Delphine DAGNAS,  
Sébastien VIGNERON

**ABSENTS :** Vincent MARENDA jusqu'à 19h30 (n'a pas voté la délibération n°2024-10 uniquement)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monique JULIEN

**2024-12 : Affectation du résultat de fonctionnement**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de décider de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 au budget principal 2024.

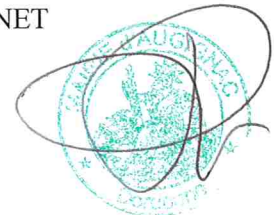
Le Conseil Municipal,

- Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 du budget principal par le Conseil Municipal,
- Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à : **705 000,48 €**,
- Vu le résultat d'investissement s'élevant à : - **65 501,95**
- Vu les restes à réaliser de 17 000 € en dépenses d'investissement et de 18 870,68 € en recettes d'investissement
- Après délibération et à l'unanimité des membres présents :
  - ✓ décide l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

- **C/1068 (recettes) : 63 631,27 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,**
- **C/002 (recettes) : 641 369,21 €, excédent de fonctionnement reporté**

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 08 avril 2024  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET

**AR Prefecture**

024-212400162-20240402-2024\_12-DE  
Reçu le 11/04/2024

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac-Affichage le  
Page 1 sur 1